

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Projet de Centre Culturel et Touristique du Vin -
 - **Modification du bénéficiaire de la subvention d'investissement -**
 Subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à l'association C.C.T.V -
 Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2009/0861 du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a pris la décision de principe de participer à la création, à Bordeaux, sur le site des Forges, quartier des Bassins à Flot, d'un Centre Culturel et Touristique du Vin, et d'attribuer à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin chargée de sa mise en œuvre, une subvention d'équipement pour la période 2009 - 2013 de 6 000 000 € pour un montant de dépenses d'investissement subventionnable de 55 200 000 € H.T.

Or, dans le cadre du montage de ce projet, divers évènements conduisent aujourd'hui à affiner les modalités de notre participation à ce projet.

Après le lancement des études et du concours de maîtrise d'œuvre au mois de septembre 2010, il est apparu que le montant du programme d'investissement précité devait être revu à la hausse, passant de 55 200 000 € H.T à 55 800 000 € H.T. Il convient de faire état de ce nouveau montant dans les documents décisionnels, ce qui est toutefois sans incidence sur la participation globale de la Communauté urbaine qui reste inchangée à 6 000 000 €.

En revanche, la répartition et l'affectation de la participation communautaire doivent être précisées.

A – Financement de l'investissement

Cette participation était initialement affectée à l'association. Compte tenu du niveau des investissements, la procédure grand projet s'impose notamment pour l'attribution du FEDER et c'est la ville de Bordeaux, en sa qualité de maître d'ouvrage, qui réalisera les investissements, l'association étant chargée de conduire jusqu'à l'ouverture du centre les démarches et notamment les études relatives au montage juridico financier et au contenu programmatique du futur centre.

L'association devait cesser ses activités à la fin de l'année 2010. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association réunie le 13 décembre 2010, a pris la décision de la pérenniser jusqu'à l'expiration du sixième mois suivant l'inauguration officielle du C.C.T.V.

Il est envisagé qu'une fondation reconnue d'utilité publique puisse assurer l'exploitation de la partie culturelle du C.C.T.V. quand celui-ci sera créé. Cette solution est en cours d'étude.

Par ailleurs, une structure juridique constituée sous la forme d'un fonds de dotation prévu par l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 sera mise en place pour collecter les dons des mécènes destinés à contribuer au financement du centre. Il s'agit d'une personne morale de droit privé à but non lucratif qui recevra et gèrera, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui seront apportés à titre gratuit et irrévocable. Les membres fondateurs en seront la Ville de Bordeaux et l'association C.C.T.V.

Il convient dès lors de dissocier, dans les 6 000 000 € de la participation communautaire, la partie dédiée à la construction du centre et à ses aménagements, soit 5 580 000 € à attribuer à la ville de Bordeaux, de la partie étude et montage du projet, restant à l'association C.C.T.V. pour 420 000 €.

B – Financement du programme d'actions 2011 de l'association C.C.T.V. :

Au titre des actions à mettre en œuvre pour l'année 2011, l'association interviendra dans la procédure de mise en place du futur C.C.T.V. (1) et dans la participation à un certain nombre de manifestations (2).

1 – Actions liées à la mise en place du futur C.C.T.V.

- finalisation de la mise en place des outils juridiques et financiers liés au financement général des projets (fonds de dotation et fondation reconnue d'utilité publique),
- suivi des études de maîtrise d'œuvre aux côtés du maître d'ouvrage,
- positionnement de l'équipement du Centre Culturel et Touristique du Vin comme référence internationale avec la création d'une marque (création d'une commission marque, envoi d'un cahier des charges pour l'appel d'offres créatif et lancement de la procédure de mise en concurrence, sélection d'une agence et choix du nom),
- construction de partenariats,
- élaboration des contenus scénographiques et multimédia (rédaction de documents d'orientations culturelles, dossier fiches/ressources), mise en place d'un centre de ressources documentaires, mise au point d'une esquisse puis d'un avant projet sommaire après validation scientifique et culturelle, et écriture des synopsis des productions multimédia (films, jeux).

2 - L'association participera également à un certain nombre de manifestations qui ont vocation à développer l'attractivité du territoire de l'agglomération :

- **Evènementiel** : participation à la manifestation Rendez Vous en France qui rassemblera du 28 au 30 mars 2011, 1500 professionnels du tourisme français et étrangers, à la Fête du Fleuve les 18 et 19 juin 2011, au salon Vinexpo du 19 au 23 juin 2011.

- **Communication** : développement et animation du site internet en 3 langues, du profil facebook et pérennisation de la newsletter.

- **Déplacements et missions** : à contenu scientifique et culturel avec l'organisation de visites de sites, d'expositions, des prises de contacts internationaux et des colloques, recherche de mécènes nationaux et internationaux, rendez-vous avec les acteurs institutionnels et opérations de benchmarking.

Le budget global de l'association pour l'exercice 2011, d'un montant de 989 923,34 € T.T.C., destiné au financement du programme d'actions précité, se présente comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Etudes	264 585,35	CRA	197 984,67
Fournitures	20 139,28	CUB	197 984,67
Locations	31 800,00	Ville de Bordeaux	197 984,67
Assurances/Documentation	7 688,18	CIVB	197 984,67
Honoraires	14 112,80	CCIB	197 984,67
Publicité	36 052,22		
Déplacements	75 925,00		
Frais divers	34 006,54		
Impôts et taxes	32 100,00		
Salaires	473 513,98		
TOTAL	989 923,35	TOTAL	989 923,35

La participation sollicitée de la Communauté Urbaine à hauteur de 197 984,67 € s'inscrit dans l'enveloppe des 420 000 € précédemment évoquée, affectée aux dépenses de l'association. Toutefois, il faut préciser que ce montant représente le montant de la participation de chaque membre fondateur prévue initialement à hauteur de 164 987,24 € auquel s'est ajouté la part FEDER qui a fait savoir qu'il ne financerait plus, à compter de l'année 2011, le fonctionnement de l'association, mais l'investissement du CCTV seulement. Ainsi, la Communauté Urbaine a du compenser ce manque, comme chacun des autres membres, par une participation complémentaire au budget de fonctionnement de l'association de 32 997,43 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'accord de principe donné par délibération n°2009/0861 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2009, accordant au projet de Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux une participation communautaire d'un montant global de 6 000 000 €,

CONSIDERANT que, pour la mise en œuvre de ce projet, la ville de Bordeaux sera maître d'ouvrage des constructions et aménagements et propriétaire du terrain d'emprise du futur CCTV,

CONSIDERANT que l'association Centre Culturel et Touristique du Vin formule, dans le cadre de l'enveloppe qui lui est consentie, une demande de subvention d'un montant de 197 984,67 €, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2011.

Ce montant prend en compte les 164 987,24 € de participation de chaque membre fondateur (assemblée générale du 2 février 2011) auxquels doit s'ajouter le montant de 32 997,43 € provenant du refus du FEDER de financer le fonctionnement de l'association CCTV à compter de l'année 2011, soit un total à verser par chacun des cinq membres de 197 984,67 €.

DECIDE

Article 1 : la décision de principe d'une participation financière de la Communauté Urbaine à hauteur de 6 000 000 € au projet de réalisation d'un Centre Culturel et Touristique du Vin, prise par délibération n°2009/0861 du 18 décembre 2009, est confirmée.

Il est décidé de modifier le bénéficiaire de la subvention d'investissement. Le montant de la participation de la Cub sera réparti, conformément à la décomposition suivante :

- une subvention d'investissement de 5 580 000 € qui sera versée à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage, pour la réalisation du Centre, dont le budget prévisionnel est estimé à 55 800 000 € H.T.

- une subvention de fonctionnement de 420 000 € pour la période de mise en œuvre du projet, qui sera versée à l'association C.C.T.V. dans cette limite, selon les appels à subvention qu'elle formulera pour le financement de ses programmes de travail annuels.

Article 2 : Il est attribué une subvention de 197 984,67 € à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2011, subvention qui s'inscrit dans l'enveloppe des 420 000 € visés à l'article 1 ci-dessus.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée afférente aux conditions de règlement de la subvention au titre de l'année 2011

Article 4 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, s/fonction 900, CRB DB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

M. NICOLAS FLORIAN